

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

**La MRC d’Argenteuil appuie la position de la municipalité
dans le dossier du projet de Canada Carbon**

*La municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et la MRC d’Argenteuil demandent à Canada Carbon d’autoriser l’accès au site pour compléter les études en cours, et demandent à la CPTAQ de suspendre le dossier de Canada Carbon et de reporter la tenue des rencontres publiques.*

**Grenville-sur-la-Rouge, le 12 mars 2021** – Par voie de résolutions, la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et la MRC d’Argenteuil demandent à la compagnie Canada Carbon de donner accès au site du projet Miller aux experts mandatés par la municipalité. Elles demandent également à la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ) de suspendre le dossier de Canada Carbon et de reporter la tenue des rencontres publiques tant que les études de ceux-ci n’auront pas été complétées.

La compagnie d’exploration minière Canada Carbon veut exploiter une carrière de marbre et une mine de graphite sur le territoire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Dès que le projet a été connu publiquement, les citoyens ont rapidement manifesté leur inquiétude face à ce projet qui pourrait menacer la qualité de vie et de l’environnement.

Le projet est actuellement devant la CPTAQ, qui doit statuer sur la demande de Canada Carbon pour permettre un usage autre qu’agricole. Par la suite, advenant le maintien de l’orientation préliminaire favorable, ce projet devra poursuivre différentes étapes, notamment des études d’impact environnemental et social, ainsi que des audiences publiques du BAPE.

La municipalité assume ses responsabilités pour la protection des citoyens, de leur environnement et de ses infrastructures. En juin 2020, elle a mandaté un ingénieur forestier, un hydrogéologue et un agronome afin de passer en revue la documentation fournie par Canada Carbon à la CPTAQ. Cette initiative municipale est alignée avec la résolution 17-02-068 de la MRC d’Argenteuil, qui en février 2017, demandait que des études indépendantes et additionnelles soient conduites au frais du promoteur. La municipalité a demandé à Canada Carbon de rembourser les frais encourus, ce que la compagnie a refusé à date.

Les observations préliminaires des experts ont révélé plusieurs anomalies qui ont amené la municipalité à décider d’effectuer des analyses additionnelles et plus approfondies, et que des prélèvements sur place sont nécessaires. Toutefois, à l’automne dernier, Canada Carbon a refusé à la municipalité l’accès au site du projet, malgré l’engagement de coopération des parties intervenu lors d’une entente conclue en février 2020.

Après avoir pris connaissance des études de la municipalité, les membres de la table des maires de la MRC ont demandé au comité consultatif agricole (CCA) de se pencher à nouveau sur le dossier et de leur soumettre un nouvel avis tenant compte des études de la municipalité.

-30-